

# Richesses naturelles et patrimoniales



## Fiche-action n°4 : « Faire des richesses naturelles et patrimoniales du territoire un axe majeur de son attractivité et du développement touristique »

Le Soissonnais-Valois, bien connu pour son patrimoine lié à la Première Guerre mondiale, offre bien plus que son histoire mémorielle. Le territoire regorge de trésors patrimoniaux et naturels encore trop peu connus. De magnifiques sites historiques, parfois à rénover et embellir, ainsi qu'une nature exceptionnelle, avec l'un des plus grands massifs forestiers de France, sont autant d'atouts à valoriser.

En développant des circuits de découverte, des parcours historiques et des expériences inédites, cette région offre une opportunité unique pour attirer les passionnés d'histoire et de nature.

Accessible, vivant, et à deux pas de Paris, le Soissonnais-Valois se positionne comme une destination touristique de choix, alliant richesse culturelle et cadre de vie agréable.

### IDENTITÉ TOURISTIQUE TERRITORIALE

- Soutien à tout **projet concourant à la définition d'une identité touristique commune** du territoire autour de ses richesses naturelles et/ou patrimoniales.
- Soutien à tout **projet permettant de développer une offre touristique différenciante de l'existant.**

### CIRCUITS DE DÉCOUVERTE

- Création de nouvelles expériences touristiques autour de **routes touristiques, de parcours à créer ou à redynamiser, d'itinéraires cyclables et/ou pédestres.**
- **Mise en tourisme de sites industriels/économiques** à vocation touristique.



## OBJECTIFS

- Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique.
- Accompagner la préservation des patrimoines et le développement d'un tourisme valorisant l'identité locale
- Mettre en valeur le patrimoine local
- Favoriser l'attractivité du territoire

### PRÉSERVATION OU VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL OU BÂTI

- **Signalétique** des sites touristiques, patrimoniaux et/ou à leur mise en valeur.
- **Rénovation et préservation** des patrimoines naturels et/ou bâtis **permettant d'ouvrir au public de nouveaux sites touristiques** ou de mettre en lumière des sites non valorisés ou d'embellir / restaurer / remettre en état un site existant mais dont la pérennité est mise à mal.
- **Expériences immersives** permettant au public de découvrir l'histoire et la richesse d'un site de manière innovante et interactive.

### ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

- **Préservation et restauration des espaces naturels protégés**
- Organisation des **activités écotouristiques** dans ces espaces
- Création de **centres d'interprétation** pour sensibiliser le public à la biodiversité



# Richesses naturelles et patrimoniales



## DÉPENSES ÉLIGIBLES



### Investissements matériels

Travaux et aménagement extérieur de construction, rénovation, réhabilitation, restauration, signalétique, démolition

Equipements ou matériels (achat et location) non consommables, véhicules, mobilier

Investissements liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Investissements permettant d'optimiser et limiter les consommations

d'énergie et de fluides

### Frais généraux et dépenses immatérielles

Etudes/ conseils / maîtrise d'œuvre/ diagnostic/ ingénierie

Logiciels/sites internet/ applications/ brevets / licences/ droits d'auteurs et marques commerciales

### Animation et promotion

Frais de personnel

Frais de formation

Frais liés aux participants et intervenants (déplacements, hébergement, restauration) au réel/forfait/barème

Communication

### Dépenses liées à l'obligation de publicité des aides perçues

## DÉPENSES INÉLIGIBLES

- Les investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Les coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Les contributions volontaires en nature (en travail, en biens, en services)
- L'auto-construction
- L'auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- L'achat de matériel d'occasion
- La voirie et les réseaux divers
- Les acquisitions foncières et/ou immobilières
- Les crédits-bails
- Les fonds de commerces
- La TVA
- Les coûts d'amortissement
- Les consommables

Cette liste n'est pas exhaustive. Les dépenses seront analysées au cas par cas par l'équipe technique LEADER.

## MONTANT ET TAUX D'AIDE



Autofinancement minimum obligatoire

3 000€ seuil minimum de subvention LEADER (porteur privé) et 5000€ (porteur public)



Autre financement public obligatoire

125 000€ de plafond de subvention LEADER (dans la limite de l'enveloppe disponible)



## CONTACT

### PETR du Pays Soissonnais Valois

Kassandra SANDJAK

Animatrice Programme LEADER

06 58 62 11 58 / 03 23 73 75 69

ksandjak@soissonnaisvalois.fr

Adélaïde DUFRESNE

Gestionnaire LEADER

adufresne@soissonnaisvalois.fr

2 allée des Nobel, Parc Gouraud, 02200 SOISSONS  
[paysdusoissonnaisvalois.fr](http://paysdusoissonnaisvalois.fr)